

Le CS 13 Etoiles vous propose des compétitions de course à pied, selon le règlement suivant qui devra être respecté par tous les participants.

Le présent règlement pourra être révisé notamment en fonction du nombre de coureurs et des sponsors.

### Article 1 : Courses, catégories, horaires et informations pratiques

- a) **Semi du Rhône** : 21097,5 mètres. Distance homologuée par la fédération suisse d'athlétisme.  
Prix aux trois premiers de chaque catégorie si 15 personnes minimum dans la catégorie.

| Catégories                        |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Hommes H U34 : moins 34 ans     | - Femmes F U34 : moins 34 ans     |
| - Hommes H 35-44 : de 35 à 44 ans | - Femmes F 35-44 : de 35 à 44 ans |
| - Hommes H 45+ : dès 45 ans       | - Femmes F 45+ : dès 45 ans       |

- b) **10K** : 10'000 mètres. Distance homologuée par la fédération suisse d'athlétisme.  
Prix aux trois premiers de chaque catégorie si 15 personnes minimum dans la catégorie.

| Catégories                        |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Hommes H U20 : moins de 20 ans  | - Femmes F U20 : moins de 20 ans  |
| - Hommes H 20-34 : de 20 à 34 ans | - Femmes F 20-34 : de 20 à 34 ans |
| - Hommes H 35-44 : de 35 à 44 ans | - Femmes F 35-44 : de 35 à 44 ans |
| - Hommes H 45+ : dès 45 ans       | - Femmes F 45+ : dès 45 ans       |

- c) **5K** : 5'000 mètres. Distance homologuée par la fédération suisse d'athlétisme.  
Prix aux trois premiers de chaque catégorie si 15 personnes minimum dans la catégorie.

| Catégories                        |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - Hommes H U18 : moins de 18 ans  | - Femmes F U18 : moins de 18 ans |
| - Hommes H 18-34 : de 18 à 34 ans | - Femmes F 18-34 : de 18-34 ans  |
| - Hommes H 35+ : dès 35 ans       | - Femmes F 35+ : dès 35 ans      |

d) **1K** : 1'200 mètres.

| Catégories                      |                                 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - Hommes H U8 : moins de 8 ans  | - Femmes F U8 : moins de 8 ans  |
| - Hommes H U12 : 9 à 12 ans     | - Femmes F U12 : 9 à 12 ans     |
| - Hommes H U15 : de 13 à 15 ans | - Femmes F U15 : de 13 à 15 ans |
| - Hommes H 16+ : 16ans et +     | - Femmes F 16+ : 16ans et +     |
| Familles (sans classement)      |                                 |

e) Horaires :

- Début de la manifestation : 9 h 00
- Départ « Semi du Rhône » à 10 h 30
- Départ « 10K » à 10 h 40
- Départ du « 5K » à 11 h 30
- Départ du « 1K » à 13 h 30
- Proclamation des résultats : 14 h 15

f) Informations pratiques :

- La remise des dossards à lieu au terrain de foot de Bramois près du départ de la course.
- Tarifs d'inscription :
  - Semi : 40 frs **REPAS COMPRIS**
  - 10K : 35 frs **REPAS COMPRIS**
  - 5K : 30 frs **REPAS COMPRIS**
  - 1K et Familles : 10 frs par personne sans le repas

Inscriptions sur place : majoration de 10 frs (Familles : majoration unique de 10 frs pour toutes les inscriptions de la famille, pas 10 frs par personne)

- Des ravitaillements seront disponibles à chaque boucle de 5 km.
- Vestiaires : infrastructures du club de foot de Bramois.
- Une zone non surveillée de dépôt des sacs est prévue. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.
- Pasta partie sur place (12.- l'assiette).

## Article 2 : Généralités

Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence d'athlétisme pour participer aux épreuves proposées.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les routes empruntées ne sont fermées que pendant une durée réduite. Les règles de circulations légales s'appliquent durant tout le temps où les routes ne sont pas fermées. La responsabilité de l'organisateur pour des dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre de sa participation à l'épreuve est exclue. Par son inscription, chaque participant confirme qu'il est au bénéfice d'une assurance-accident et renonce à toute action juridique envers l'organisateur.

L'organisateur ne procède à aucun remboursement des frais d'inscriptions en cas d'absence du participant.

Temps limite : les coureurs arrivant après 13 h 00 pourront ne plus être classés (sauf pour le 1K).

Chaque participant doit venir retirer personnellement son dossard, au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de sa course. Inscription sur place possible jusqu'à 1 h avant le départ.

Tous les participants acceptent que leur nom, prénom, domicile ou club figurent sur les listes de départ des courses, sur les listes des résultats et dans un journal. Les participants sont informés et acceptent que pendant la course leur image puisse être capturée par l'organisation ou ses prestataires.

Les prix sont distribués lors de la proclamation des résultats. Aucun prix ne sera envoyé par courrier postal. Des prix-souvenir seront distribués aux participants inscrits par internet lors de la remise des dossards si le comité d'organisation a trouvé suffisamment de sponsors.

La participation à la course ne confère aucun droit à utiliser la course à des fins promotionnelles ou commerciales. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixera les conditions.

### **Article 3 : Fair-play et contrôles antidopage**

L'organisateur prône les valeurs olympiques d'amitié, de respect et d'équité.

L'organisateur est soumis au règlement de la fédération suisse d'athlétisme. Tout manquement à une règle pourra être sanctionné.

L'organisateur est soumis à « Swiss sport integrity », l'organe qui gère toutes les questions liées au dopage en Suisse. Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués.

### **Article 4 : Droit à l'image**

Les participants autorisent l'utilisation de leur image pour les besoins de la course (flyer, site internet, réseaux sociaux).

### **Article 5 : Annulation de la course**

En cas d'annulation de la course pour des raisons de force majeure (météo, parcours impraticable, mesures extraordinaires ou autres), la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Toutefois, l'organisation peut décider de rembourser d'une partie de l'inscription.

VI  
Sion, le 08.10.25

**BONNE COURSE A TOUS**